

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION HEMATOLOGIQUE A LA PRATIQUE DE LA PLONGEE SUBAQUATIQUE DE LOISIR PAR UN HEMOPHILE

Certificat à remplir, par un Médecin du Centre Régional de Traitement des Hémophiles suivant le patient, nécessaire à la réalisation du certificat médical final de non contre-indication délivré par un médecin de la FFESSM

Je soussigné (e) Docteur

exerçant en qualité de Médecin d'un Centre Régional de Traitement des Hémophiles, atteste avoir pris connaissance des 5 conditions de non contre-indication à la plongée sous marine chez un hémophile, recommandées par la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins, indiquées au verso, et certifie que : Mr/Mme/Mlle

Né (e) le

dont j'assure le suivi depuis au moins un an répond aux 5 conditions du verso et ne présente donc pas à ce jour de contre-indication hématologique à la plongée sous marine avec les prérogatives restreintes prévues par la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins pour les plongeurs hémophiles.

Fait à

Le/...../.....

Signature du médecin

Cachet du Médecin

Certificat valable un an, établi à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour faire valoir ce que de droit.

Les 5 conditions de non contre indication hématologique à la plongée subaquatique de loisir chez un hémophile

1. Age minimum 14 ans.
2. Suivi hématologique régulier (au moins 1 fois / an) depuis au moins un an par le même médecin d'un Centre Régional de Traitement de l'Hémophilie. Une éducation hématologique concernant, notamment les situations cliniques devant être traitées, a été dispensée.
3. Connaissance et aptitude à identifier les circonstances à risque de survenue de saignement en particulier d'hémarthrose.
4. Capacité de s'administrer soi-même son traitement par facteurs anti-hémophilique ou desmopressine.
5. Absence d'inhibiteurs du facteur VIII.